



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des eaux pas si claires !

Le chiffre est impressionnant, 50 tonnes de plastique se retrouvent chaque année dans le lac Léman. Et plus de la moitié proviendrait de l'usure des pneus, acheminée au lac sous forme de poussière par les eaux de ruissellement. C'est ce qu'affirme une étude commandée par l'Association pour la sauvegarde du Léman et menée par le docteur Julien Boucher en partenariat avec une équipe de l'EPFL. Les Verts de la ville de Neuchâtel veulent épargner au lac de Neuchâtel de subir le même sort. Leur postulat déposé en automne passé devrait probablement être accepté lors de la prochaine séance du Conseil général lundi prochain.

Dans le cadre des discussions pour le crédit relatif à l'adaptation très coûteuse mais nécessaire de la STEP de la ville, le groupe PopVertSol avait attiré l'attention sur la pollution potentielle provenant des eaux de chaussée. Moyennant le postulat « Des eaux pas si claires ! », il demande au Conseil communal d'étudier le degré de pollution liée au trafic routier dans les eaux de chaussée rejetées non traitées dans le lac. Il l'invite à déterminer l'impact sur la qualité des eaux du lac et, le cas échéant, à prendre les mesures nécessaires pour le traitement de ces eaux de ruissellement.

Le traitement du postulat au Conseil général est prévu à la séance de lundi prochain. La demande d'étude des eaux de chaussée qu'elle formule devrait être acceptée par une majorité du législatif.

Les eaux de chaussée comportent en effet une multitude de polluants comme on peut le lire dans la directive de l'OFROU (Office fédéral des routes) sur le traitement des eaux de chaussées des routes nationales (ASTRA 18005, édition 2013) :

« Les eaux de chaussée des routes très fréquentées sont chargées de métaux lourds et de substances organiques comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). D'autres substances polluantes proviennent de l'usure des freins (cuivre, antimoine, et autres métaux lourds), de l'usure de pneus (zinc, cadmium, HAP, aniline, etc.), des gaz d'échappement (HAP, suie), de l'usure de la chaussée et des pertes de chargement. La plus grande partie de la pollution des eaux de chaussée se présente sous forme particulaire (matières en suspension – MES). Les substances polluantes susmentionnées sont principalement contenues dans ces particules ».

Le postulat « Des eaux pas si claires ! » du groupe PopVertSol du Conseil général de la ville de Neuchâtel demande aux autorités de faire un état des lieux et de se mettre en conformité vis-à-vis des exigences du DETEC (Département fédéral de l'environnement,

LES VERTS NEUCHATELOIS

Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel, tél. 032 852 07 26, info@verts-ne.ch, www.verts-ne.ch

des transports, de l'énergie et de la communication) sur le traitement des eaux issues des chaussées, en se référant à la directive de l'OFROU susmentionnée : « *La pollution des eaux de chaussée est classée à l'aide de points de pollution. On en déduit que dès que le trafic journalier moyen (TJM) est supérieur à 5'000 véhicules/jour, l'eau de chaussée est polluée (pollution moyenne) et lorsque le TJM est supérieur à 14'000 véhicules/jour l'eau est fortement polluée (pollution élevée).* »

Neuchâtel, le 11 janvier 2019

CONTACTS

Stéphane Studer, conseiller général vert et dépositaire du postulat

tél. mobile : 079 328 28 52

Jacqueline Oggier Dudan, conseillère générale verte et responsable des Verts de la ville de Neuchâtel

tél. mobile : 079 286 75 62

Secrétariat cantonal

info@verts-ne.ch, tél. : 032 852 07 26